



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200058162-20220913-D20220913\_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2022

Publication : 19/09/2022

Le Maire, Jean-Louis MADELON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION N°D20220913\_08

### DEMANDE DE SUBVENTION ASSAINISSEMENT EN TRAVERSE RD 833 – LIVET-EN-OUCHE

Date du Conseil Municipal : **13 septembre 2022**  
Date de convocation : 6 septembre 2022

<u>Nombre de conseillers en exercice :</u>	<b>59</b>
Nombre de présents :	34
Nombre de représentés par pouvoir :	9
<b>Nombre de votants :</b>	<b>43</b>
Nombre d'absents :	16

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BALMES Marie-Rose, BEAUVOIS Sophie, BERTHE Claude, BERTRE Domice, BLERIOT Damien, BRARD Aurélia, BRONCQUART Marcel, CARPENTIER Corinne, DOISNEL-MARYE Virginie, DORGERE François, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FUCHÉ Fabienne, GUERIN Jennifer, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LAINÉ Christelle, LEMONNIER Estelle, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, TAVERNIER Sophie, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : BASTIEN Nathalie (à Corinne CARPENTIER), CLUZEAU Sébastien (à Françoise PREYRE), DRAPPIER Michèle (à Jean-Louis MADELON), FAUCHE Gérard (à Jean-Jacques PREVOST), HUET Véronique (à Sylvie VIAL), LEFEBVRE Pascal (à Christelle LAINÉ), PENAUX Mélanie (à Mathieu VANDOOREN), PEREIRA Héloïse (à Christelle MONNIER), SAMAIN Viviane (à Denis LOISEAU).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BAERT Olivier, BURDET Blandine, COURTOUX Thomas, DESNOS François, FISCHER Jessica, GOULLEY Martine, GOUPIL Aurore, LECOMTE Alexis, LEMONNIER Stéphane, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PATOUREAUX Laurette, PERDRIEL Christian, PROFIT Jean-François.

Secrétaire de séance : MULOT Marie-France.

#### Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

#### Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

#### Considérant :

- Que la Commune a été interpellée par le Département de l'Eure au sujet d'un problème d'assainissement de chaussée sur la route départementale n° 833 au Livet-en-Ouche ;
- Que dans un objectif de sécurité publique, il est nécessaire de procéder à la pose de bordures et de contre-bordures sur une longueur de 55 mètres, afin de guider l'eau jusqu'à une grille de recollement située sur la route de Sainte-Marguerite ;
- Que le montant de ces travaux, à la charge de la Commune, est de 16 465,20 € HT, soit 19 758,24 € TTC ;

#### Décide : à l'unanimité (43 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- D'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Eure, au titre du dispositif « assainissement en traverse » pour la réalisation de cet aménagement pour un montant de 16 465,20 € HT ;
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante avec le Conseil Départemental de l'Eure ;
- D'autoriser M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation des travaux ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait certifié exact,  
Le Maire

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.